

Général sera également responsable de la coordination générale de la PESC. Un secrétariat spécial sera mis sur pied pour l'aider dans sa tâche.

Le Secrétaire Général est assisté de deux services : le service de presse et le Cabinet. Ce dernier, identique au Cabinet des Commissaires, fournit, conjointement avec les directions générales (DG) du Conseil, l'assistance administrative, organisationnelle et technique nécessaire au Secrétaire Général pour la préparation des réunions des groupes de travail, du Coreper et du Conseil. Quant au service de presse, il produit les communiqués du Conseil, émis avant et après les réunions, entretient des relations régulières avec la presse, sélectionne les renseignements utiles parmi le flot d'informations reçues et en assure la circulation au sein du Conseil. Le service de presse informe les ambassades des pays membres des délibérations au moyen des avis de réunions et des agendas du Conseil. Le Secrétariat Général est ainsi en mesure de développer et d'entretenir des relations étroites avec les représentations permanentes et les experts nationaux, que nourrissent également les DG du Conseil.

Les DG sont au nombre de 10 au Secrétariat général. Chacune est responsable de sujets traités par les différents conseils du Conseil de l'Union européenne. Les DG veillent à la préparation des procès-verbaux des réunions du Conseil et, si nécessaire, consultent la Présidence sur des compromis de textes. Le Secrétariat Général a également un service légal distinct chargé, en collaboration avec la DG concernée, de la rédaction des propositions du Conseil dans les formes légales appropriées.

Les services fournis par le Secrétariat général sont essentiellement à la disposition de la Présidence du Conseil pour lui permettre de remplir efficacement son mandat, dans la mesure où ce mandat est compatible avec les intérêts et la fonction du Conseil. Le Secrétariat Général se consacre largement à la recherche d'accords et de solutions de compromis entre les parties impliquées et ce, à tous les niveaux. Ce rôle pour en arriver à une solution de compromis entre les différents intérêts nationaux distingue le Secrétariat général de la Commission, le but de cette dernière étant d'atteindre les objectifs communautaires de ses propres propositions.

STRUCTURE DU CONSEIL

Conseil de l'Union européenne

- est composé des ministres des 15 États membres, représentant leur gouvernement respectif dans le domaine concerné;
- le calendrier des réunions varie selon les sujets abordés. En matière de politique extérieure, les ministres des Affaires étrangères se rencontrent au moins une fois par mois à l'intérieur du Conseil des Affaires générales.

Comité des représentants permanents (COREPER)

- est composé des ambassadeurs nationaux de chacun des États membres de l'UE;
- assure des négociations préliminaires continues et conclut des accords de principe, habituellement dans des domaines non controversés, à partir de propositions destinées à l'approbation du Conseil.

Groupes de travail du conseil

- sont composés de fonctionnaires nationaux des représentations permanentes de chacun des États membres de l'UE, spécialisés dans les matières concernées;
- assurent des négociations continues sur les détails techniques des propositions à présenter au Coreper.

Structure du Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne

Secrétaire Général

Service de presse
Service juridique

Direction générale A

Directeur Général

- I. Personnel et administration
- II. Protocole, organisation, sécurité, infrastructures
- III. Traduction et production de documents
- IV. Finances